

## Fiche informative

# La contention physique en situation clinique

## 01|Que signifie le terme « contention physique » ?

---

Le principe de contention physique consiste à empêcher ou à limiter les capacités de mobilisation de tout ou d'une partie du corps du patient. Celle-ci se fait au moyen d'un matériel adapté et homologué.

Les mesures de contention et d'isolement physique du patient hospitalisé ne peuvent être appliquées que pour prévenir les lésions corporelles chez le patient même ou chez d'autres !

## 02|Dans quelle(s) situation(s) et pourquoi l'utiliser ?

---

Une pathologie, une cause organique et/ou les effets secondaires de certains traitements peuvent amener le patient hospitalisé à avoir un comportement mettant en danger sa sécurité ou celle d'autrui. L'utilisation de la contention vise donc à :

- éviter tous risques de lésions corporelles ;
- assurer les soins du patient, dont le maintien du matériel médical vital (soins intensifs) ;
- protéger le patient et autrui, alors que les autres moyens de contrôle ne sont ni efficaces ou ni appropriés (Urgence)
- Assurer l'intégrité physique et psychique du patient hospitalisé pour lequel aucune alternative thérapeutique n'est disponible (psychiatrie)

Il s'agit donc UNIQUEMENT d'un **principe de précaution et de protection**.

## 03|Comment se décide l'application d'une contention physique ?

---

La contention physique est une décision prise au cours d'une réunion pluridisciplinaire avec différents praticiens professionnels (médecin, infirmière, diététicienne, logopède, assistante sociale, ergothérapeute, psychologue, kinésithérapeute), suivant un arbre décisionnel validé, qui met en balance les bénéfices et les risques inhérents à la mesure.

Aussi, elle n'est appliquée qu'après avoir testé les différentes alternatives : c'est donc une pratique de dernier recours et qui reste exceptionnelle.

La collaboration avec les proches est très importante si le patient hospitalisé n'est pas capable de consentir à la contention.

## 04|Les alternatives

Au sein du Chwapi, nous réfléchissons en premier lieu à la mise en place d'alternatives à la contention physique suivant les différentes situations décrites ci-dessous :

### **Les alternatives comportementales**

- La présence de la famille au chevet du patient, si possible.
- Un accompagnement à la marche au sein de l'unité.
- Favoriser l'écoute active.

### **Les alternatives matérielles, techniques et architecturales**

- L'aménagement de la chambre de manière sécurisée.
- L'utilisation des alternatives sera faite en fonction de l'état de votre proche et du service dans lequel il est hospitalisé.

Nom de l'alternative	Exemple(s) de situation où le matériel est utilisé	Image
Moufle	Patient qui tire sur l'équipement médical	
Pyjadrapp	Patient à risque de chute ou à risque de se blesser	
Matelas antichute	Patient à risque de chute ou à risque de se blesser	

## 05|Quels risques et quelle surveillance ?

---

En connaissance des potentiels effets indésirables qu'elle peut entraîner (sentiment de perte de dignité, incontinence, atrophie musculaire, etc.), un protocole de surveillance est établi dans le dossier patient informatisé concernant la contention physique.

L'équipe soignante est tenue d'effectuer des actes qui assurent le confort et qui améliorent la dignité du patient hospitalisé (ex : passage régulier en chambre, surveillance et réévaluation plusieurs fois au cours de la journée, etc.). Une concertation pluridisciplinaire journalière permet d'évaluer le maintien ou non de la contention.

Ainsi elle peut être levée temporairement à chaque changement d'équipe avant d'être définitivement ôtée.

## 06|Comment aider un proche qui fait l'objet d'une contention physique ?

---

Dans certains cas, votre intervention peut nous aider à limiter les effets secondaires. Vous pouvez par exemple profiter de vos visites pour demander à un membre de l'équipe soignante d'enlever la contention afin de laisser votre proche libre de ses mouvements et éventuellement prendre le temps de vous promener avec lui.

## 07|Cadre de réflexion institutionnel

---

Un comité de contention existe au Centre Hospitalier de Wallonie picarde. Il s'agit d'un groupe qui promeut l'amélioration continue dans ce domaine, par le biais d'analyses et d'actions. Il se réunit 4 fois par an. Voici ses missions :

- valider des protocoles/procédures de gestion de la privation de liberté (dont la contention) ;
- gérer les enregistrements liés à la privation de liberté (déterminer leurs fréquences et modalités) ;
- coordonner la formation du personnel dans le domaine de la privation de liberté (déterminer le contenu et les publics cibles) ;
- gérer l'équipe d'intervention : qui fait quoi en cas d'incident.

Ce document a été créé afin de vous aider à comprendre ce qu'est une contention physique. Il ne remplace aucunement les conseils d'un professionnel de la santé. Si vous avez des questions, des suggestions et/ou des craintes en lien avec le traitement de votre proche hospitalisé, merci de vous adresser à l'équipe soignante. Soyez assurés que le bien-être de vos proches reste notre priorité.